

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joanna Chrostowska Bourai

<https://www.cadre21.org/membres/9e0c06f6ea907354838cc6ff>

Date d'obtention : 2021-10-29 14:13:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle était préparée en coopération entre service de Police, DPCP et Commission scolaire et que sa plusieurs avantages :

- encadrer et uniformiser des interventions,
- permettre de prendre en charge rapidement la victime et des autres jeunes impliqués,
- limiter la propagation,
- réduire le délai à 24h,
- ça donne sentiment de sécurité,
- c'est une alternative à la judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux préparée pour intervenir dans ces sortes de situations sans paniquer. Mes interventions vont être pas seulement bienveillant mais aussi conformement aux lois. J'aurais avoir des bons outils pour limiter les dégâts et rassurer des victimes. Je vais être mieux informer en sachant que je ne suis pas toute seule dans cette procédure. Et finalement que je serai en mesure supporter les victimes et leur parents bien formée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Je ne peux pas voir les photos en question, je peux préciser leur caractère grâce à trousse,
- De ne pas rentrer dans le champ de compétence de la Police en vouloir pousser mes interventions avec le responsable p.ex.
- il ne faut pas bagateler des informations à propos de sextage et il faut réagir rapidement,
- Il faut toujours mettre la direction au courant et mettre plan d'action ensemble
- Prendre soin d'état psychologique de la victime et d'autres élèves impliqués, chercher d'aide - collaboration avec psychoéducatrice, psychologue, autres TES si nécessaire
- savoir tenir dystans professionnel, ne pas s'envahir par nos émotions dans le cas très difficile.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

